



36^{ème} GRAND PRIX DE PEINTURE - 2018

CLEMENT DAVID

VILLE DE ROQUEVAIRE

ARTICLE 1 La Ville de Roquevaire organise le 36^{ème} Grand Prix de peinture
Du 28 septembre au 07 octobre 2018

ARTICLE 2 La Ville de Roquevaire dote ce Prix comme suit :

1 ^{er} prix	500 €
2 ^{ème} prix	400 €
3 ^{ème} prix	300 €
4 ^{ème} prix	250 €
5 ^{ème} prix	150 €

Prix spécial Patrimoine 250 €

Thème 2018 : la 1^{er} Guerre Mondiale et/ou l'Armistice)

Les prix seront attribués par le jury, dans l'ordre de préférence toutes techniques confondues.

ARTICLE 3 1 ou 2 tableaux, **jamais présentés** au Grand Prix, seront acceptés par exposant, format maximum 25 points.
La participation au concours est fixée à 25 euros

Les œuvres hors concours seront acceptées dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 4 Les lauréats de l'année précédente sont déclarés hors concours.

ARTICLE 5 Une seule œuvre sera primée par artiste, les copies ne seront pas acceptées.

ARTICLE 6 Les organisateurs ne pouvant prendre la responsabilité des œuvres exposées, chaque artiste, s'il le désire, devra contracter une assurance personnelle pour couvrir les risques éventuels de vol, incendie ou détérioration.

ARTICLE 7 Les œuvres sans système d'accrochage seront refusées.

ARTICLE 8 La remise des œuvres se fera Salle Monseigneur Fabre, avenue des Alliés,
le lundi 24 septembre 2018 de 14h à 18h30 et le mardi 25 septembre 2018 de 9h à 12h.

- ARTICLE 9 L'attribution des prix sera faite le mercredi 26 septembre 2018 à 16h par un jury composé de l'Adjoint au Patrimoine, d'élus ou conseillers municipaux, d'artistes, d'un représentant local de la Vie Associative et du patrimoine.
- ARTICLE 10 La remise des prix se fera le soir du vernissage le **vendredi 28 septembre 2018 à 18h30**, la mention restera affichée jusqu'à la clôture de l'Exposition.
- ARTICLE 11 Du 29 septembre au 07 octobre 2018, les heures d'ouverture sont les suivantes :
Du lundi au vendredi : 16h30 à 18h30; samedi et dimanche : 10h à 12h; 16h à 18h30.
- ARTICLE 12 Les œuvres devront être retirées le lundi 08 octobre 2018 de 9h à 11h30 et le mardi 09 octobre 2018 de 14h à 18h30.
Aucune œuvre ne sera restituée avant ces dates.
- ARTICLE 13 Les lauréats des 1^{er} et 2^{ème} prix bénéficieront de la salle Monseigneur Fabre pour une exposition d'une semaine (à prendre avant le 30 août 2019).
- ARTICLE 14 le bulletin d'inscription et le paiement doivent être retournés avant le 31 août 2018 à la Mairie de Roquevaire (chèque à l'ordre du **Régisseur des organisations de manifestation Roquevaire**).

Yves MESNARD
Maire de Roquevaire
1^{er} Vice-président du Conseil de Territoire
du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Conseiller métropolitain



Christian OLLIVIER
Adjoint au Maire
Délégué au Patrimoine



36^{ème} GRAND PRIX DE PEINTURE - 2018

CLEMENT DAVID

VILLE DE ROQUEVAIRE

Nom-Prénom Adresse	
Tél Email	
Tableaux /Œuvres 1^{er}	Technique : Format : Titre : Prix estimé : Tableau entrant dans la catégorie Prix Spécial : Oui Non
2^{ème}	Technique : Format : Titre : Prix estimé : Tableau entrant dans la catégorie Prix Spécial : Oui Non

L'exposant accepte sans restriction le règlement ci joint

Le

Lu et approuvé

Signature

Cadre réservé au service

Retrait des œuvres le :

Signature :